

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le samedi 15 avril 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 07 avril 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Carole LAVAL – Monsieur Aâli HAMDANI – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Anthony BLOYET - Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI - Madame Françoise OLIVE, conseillers(ères) municipaux.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER à Madame Carole LAVAL – Monsieur Pierre ESTRYPEAU à Monsieur Benjamin HUC – Madame Christel RIVIERE à Monsieur Cédric MAUREL.

### Absent excusé :

Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Madame Elisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ - Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

Secrétaire de séance : Madame Alexia SANCHEZ.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire et Madame Patricia MEESEMAN, Responsable du service des Finances.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 3

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 12 heures 20 et procède à l'appel.

## **2023-34 FINANCES : Subventions de fonctionnement aux associations 2023**

Rapporteur : Madame Carole LAVAL

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 17	Abstentions : 0	Exprimés : 17	Pour : 17	Contre : 0

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations approuvés par délibération n° 2021-04 ASSOCIATIONS : Modifications du règlement d'attribution des subventions aux associations lors de la séance du 21 janvier 2021, Madame Carole LAVAL, adjointe au Maire, présente la proposition d'attribution pour l'année 2023.

Madame Carole LAVAL rappelle les critères valorisés dans le nouveau règlement d'attribution, qui ont permis de définir les montants présentés ci-dessous :

- Pour plus d'équité et afin de valoriser les actions envers les Bessiéraines et les Bessierains, seuls les adhérents résidants dans la commune seront comptabilisés dans le calcul pour l'attribution d'une subvention, notamment les jeunes de moins de 16 ans.
- Par ailleurs, le sport de haut niveau, c'est-à-dire à partir du niveau régional, sera valorisé car il contribue à développer l'image de Bessières au-delà de ses frontières et incarne un réel engagement des associations.
- Enfin, toutes les associations qui participent à la vie locale et à l'animation de la commune seront également valorisées.

Il est proposé l'attribution de subventions de fonctionnement 2023 aux associations, suivante :

Catégorie	ASSOCIATIONS	Subventions 2023 proposées (en €)
1	PETANQUE : LES PHENIXS	450,00
1	ACCA CHASSE	200,00
1	BESSIERES DANSE ASSOCIATION	1 845,00
1	LES DOIGTS DE FEE	140,00
1	KARATE CLUB	935,00
1	LE TAROT BESSIERAIN	100,00
1	BESSIERES MARCHE NORDIQUE	100,00
1	FOOTBALL FCBB	3 070,00
1	GUIDON BESSIERAIN	110,00
1	B2B RUGBY	2 310,00
1	ASAPE 31	2 900,00
1	AAPPMA PECHE	1 500,00
1	UNSS ASSO COLLEGE AB	3 600,00
1	AU CHŒUR DE BESSIERES	100,00
1	RANDONNEURS BESSIERAINS	200,00
1	FLEX IMAGE ET EXPRESSION	2 080,00
1	GOOD MORNING BESSIERES	1 980,00
1	HORSITANIE	450,00
1	3BC - BESSIERES BASKET CLUB	4 500,00
1	LA BOULE BESSIERAINE	400,00
1	FLOR DE LUNA	1 366,00
1	BESSIERES HANDBALL	1 250,00
1	TIR SPORTIF TOULOUSE BESSIERES	155,00
1	AMCB Apprenti musicien	2 470,00
1	VOLLEY V2BC	100,00
2	TRAIT D'UNION	65,00

2	AMIS DE CECILE BOUSQUET PASTOUREL	
2	CLUB VERMEIL	475,00
2	BESSIERES EN FETES	10 000,00
2	APEL SAINT JOSEPH	165,00
3	CH'AMIS DE BESSIERES	100,00
3	ANCIENS COMBATTANT FNACA MONTAS	200,00
3	ABCDE	380,00
3	RESTOS DU CŒUR	1 700,00
3	COOPERATIVE SCOLAIRE ESTANQUE	720,00
3	COOPERATIVE SCOLAIRE LOUISE MICHEL	6 094,00
3	AFC	1 500,00
3	ANCIENS COMBATTANTS BESSIERES	200,00
<b>TOTAL</b>		<b>54100</b>

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 3<sup>ème</sup> ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'exercice 2023, telle que présentée ci-dessus ;
- **INSCRIT** la dépense aux chapitre et article correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées  
le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture  
le :



Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230415-DLCM2023\_34-DE

